



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination des Services de l'Etat
Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

EXTRAIT
du décret en date du 12 décembre 2016
de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat
et du Ministre de l'économie et des finances

Par décret en date du 12 décembre 2016 publié par extrait au Journal officiel de la République française le 14 décembre 2016, **la concession de stockage souterrain de gaz naturel de « Germigny-sous-Coulombs »** accordée par décret du 13 février 1987 à la société **ENGIE SA** (anciennement Gaz de France) domiciliée 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche – 92930 La Défense Cedex, **est prolongée jusqu'au 18 février 2042.**

Le titre s'étend sur le territoire des communes suivantes :

Département de l'Aisne :

Bézu-le-Guéry, Brumetz, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Couprou, Domptin, Gandelu, Hautevesnes, Licy-Clignon, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montigny-l'Allier, Montreuil-aux-Lions, Saint-Gengoulph, Torcy-en-Valois, Veuilly-la-Poterie, Villiers-Saint-Denis.

Département de l'Oise :

Antilly, Betz, Boullarre, Cuvergnon, Etavigny, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Neufchelles, Rosoy-en-Multien, Rouvres-en-Multien, Thury-en-Valois, Varinfroy, La Villeneuve-sous-Thury.

Département de Seine-et-Marne :

Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, May-en-Multien, Vendrest.

Nota. - Le texte complet du décret peut être consulté dans les locaux du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat (Direction de l'Energie - Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92800 Puteaux) ainsi que dans les bureaux de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (10 rue Crillon, 75194 Cedex 04).